



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	59
Votants par procuration	5
Absents	17
Total des votes	54

L'an deux mille vingt six, le quatorze avril, à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 8 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. GIRARD, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEMBOUCHER, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme QUERUEL, M. DARMOIS, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme TEMAGOULT, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, M. HERVIEU, Mme VIEVILLE, M. BISSON, M. BOGDANSKI, M. VAST, M. FOU COURT, M. LEROUX, M. RABEL, Mme DUHAMEL, Mme GLEMOT, Mme MARIE

ÉLUS REPRÉSENTES PAR UN POUVOIR :

MME DA SIVLA A M. LEROUX, M. TIHY A MME DUHAMEL, MME QUERUEL A M.MARIE , M. MAUVIEUX A MME ARSON, M. DROUET A MME VIEVILLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HERVIEU

N°DEL_0048_2026 Élection de la 6ème Vice-Présidente de la Communauté de Commune de Pont-Audemer Val de Risle en charge des ressources humaines, de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse (accueil de loisirs)

À la suite de l'élection du Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents ;

Les vice-présidents sont élus par le conseil communautaire parmi ses membres.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative au troisième tour.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-10 et L.2122-7, relatifs à la composition du bureau et à l'élection des vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU la délibération n°40-2026 portant élection de la Présidente de la Communauté en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n°42-2026 du 14 avril 2026 portant détermination du nombre de vice-présidents,

CONSIDÉRANT que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'autres membres,

CONSIDÉRANT que le nombre de vice-présidents a été fixé par le conseil communautaire dans les limites prévues par la réglementation,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil communautaire de procéder à l'élection des vice-présidents parmi ses membres,
CONSIDÉRANT que cette élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

Il est procédé au scrutin secret à la désignation de la 6ème Vice-Présidente

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)
DUONG Isabelle
MONTIER Sylvie

Il est proposé au Conseil Communautaire,

➤ **DE PRENDRE** acte des résultats suivants :

• **Résultats du 1er tour de scrutin**

Nombre de votants	54
Nombre de suffrage déclarés nuls	2
Nombre de votes blancs	6
Nombre de suffrage exprimés	46
Majorité absolue	24

Ont obtenu

Noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En chiffres	En lettres
DUONG Isabelle	21	vingt et un
MONTIER Sylvie	25	vingt cinq

➤ **D'ÉLIRE** Madame Sylvie MONTIER, 6ème Vice-Présidente

Pont-Audemer, le 14 avril 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

de Andres



Carole DE ANDRES